

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

**L'AMENAGEMENT DE  
L'AVENUE DU MAINE  
ARNAUD : Acquisition  
terrain M. BINET.**

80148

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

pour \_\_\_\_\_

Contre \_\_\_\_\_

abstention \_\_\_\_\_

# Extrait du Registre des Delibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le vingt et un novembre à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,  
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA  
MAURELLET, BROTRÉAU, SERLAND, DUFÉIL, PELLETIER, TAP, CABAL,  
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR  
BOULAN par M. BROTRÉAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET  
NAULIN par M. MONTRON  
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Plan d'Occupation des Sols de la Ville de ROYAN  
approuvé le 8 Décembre 1976, par M. le Préfet de la  
Charente-Maritime, prévoit l'aménagement à DOUZE mètres  
(12 m.), l'emprise de l'Avenue du Maine Arnaud.

En conséquence, il est nécessaire d'acquérir une  
parcelle de terrain cadastrée section BE sous le N° 338  
d'une superficie de CINQUANTE QUATRE mètres carrés  
(54 m2) dépendant de la propriété de M. BINET, résidant  
22, avenue du Maine Arnaud à ROYAN.

L'intéressé accepte de céder à l'amiable et à titre  
gratuit cette parcelle de terrain.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale  
de se prononcer favorablement sur cette acquisition.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur.

VU les plans de situation et parcellaire.

VU la promesse de vente souscrite par l'intéressé.

CONSIDERANT l'intérêt que présente pour la commune  
l'aménagement de l'avenue du Maine Arnaud.

.../...

DECIDE :

- d'acquérir à l'amiable et à titre gratuit une parcelle de terrain cadastrée section B.E. N° 338 d'une superficie de 54 m<sup>2</sup> (CINQUANTE QUATRE mètres carrés), dépendant de la propriété de M. BINET, demeurant, 22, avenue du Maine Arnaud.
- de solliciter de M. le Préfet de la Charente-Maritime la déclaration d'utilité publique de l'opération.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'acte concrétisant l'opération, qui sera dressé par Me BARDE, Notaire à ROYAN.
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 908 - article 201 du Budget Primitif 1980.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes mois, jour et an susdits.  
Ont signé au Registre MM. les Membres Présents à la séance.

POur Extrait Conforme au Registre.

